



## Indemnités arrêt maladie cause opération

-----  
Par stephduv

bonjour.

je doit subire une intervention chirurgicale avec un arrêt maladie au minimum 1 mois (voir 2...).

je travaille dans la "restauration rapide".

j'ai entendu qu'au bout d'un mois d'arrêt maladie visiblement je ne perdrai rien niveau salaire (ni les 3 jours de carence...).

du coup je me pose la question pour le 2ème mois d'arrêt.

est il pris en charge intégralement ou non ?

en vous remerciant par avance pour votre réponse

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous avez "entendu"...

Rapprochez vous de la CPAM, voire d'un conseiller syndical connaissant bien votre convention collective.

-----  
Par stephduv

justement c'est pour ça que je posait la question au cas où quelqu'un avait la réponse....